

PROCES-VERBAL DE CARENCE
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DATE DE SEANCE
24 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION
18 septembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
26 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	16
PRESENTS	7
PROCURATION(S)	0
VOTANTS	0

La Vice-présidente certifie que les délibérations faisant l'objet du présent procès-verbal ont été transmises à la Préfecture de l'Eure, au titre du contrôle de la légalité le :

Et qu'elles ont été notifiées aux intéressés.
La Vice-présidente

Le, 24 septembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18H30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente

Etaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO, Mmes Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Eric HEBERT, Patrick HUON, Christophe THIESSE.

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Catherine BATAILLE à M. Christophe COPLO,
Mme Pascale DUMONTIER à Mme Maryline DESLANDES

Mme Inci ALTUNTAS
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

PROCES-VERBAL DE CARENCE

Après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint et – en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales – Madame Maryline DESLANDES déclare que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer.

La prochaine séance est fixée au mardi 1^{er} octobre 2024 à 12h00.

Le présent procès-verbal sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Eure en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



Maryline DESLANDES

Vice-présidente du CCAS de Val-de-Reuil